...saires de l'œuvre hanoyenne l'a mise, cette année, dans l'impossibilité de remplir à l'égard de ses intéressés directs certains engagements qui avaient été contractés envers eux, tels que concours, concert et conférence destinés à en alimenter la caisse...

Mais les organisateurs et régisseurs de l'œuvre comptent pouvoir tenir leurs promesses l'an prochain, grâce à leur dévouement personnel et surtout à l'inlassable générosité des fondateurs. Plus que jamais ils espèrent que ces dernières persévéreront dans leurs souscriptions, assurant ainsi une vitalité nouvelle et une prospérité grandissante aux « Jardins ouvriers. »

Nous ne saurions, quant à nous, trop encourager tous les efforts et toutes les bonnes volontés tendant à faire progresser cette belle institution.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage de MM. Bétremieux aîné fils, un ouvrier, M. J. Cournolly, 18 ans, domicilié rue de Leers, à Lys, s'est fait une blessure au poignet pendant son travail. Dix jours de repos; docteur Parmentier.

LYS

L'ETAT-CIVIL EN 1906 a enregistré 166 naissances, 62 mariages, 1 divorce, 106 décès et une transcription de jugement de divorce.

LA NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY. — On a repris les travaux de construction de la nouvelle voie ferrée qui avaient été suspendus pendant quelque temps, rue de Leers. Dans peu de jours le raccord de cette ligne avec celle de Roubaix-Lannoy sera effectué rue du Bois.

CYSOING

WANNEHAIN

ETAT-CIVIL a enregistré pendant l'année 1906: naissances, 14; mariages, 4; décès, 13; reconnaissances, 3; soit au total 34 actes.

L'HIVER MEURTRIER

Est-il besoin de dire que nous traversons en ce moment une période extrêmement redoutable pour tous ceux qui ont la gorge ou les bronches délicates. Un hiver qui s'annonce aussi exceptionnellement rigoureux entraîne bien des maux et des misères, et c'est le moment ou jamais de conseiller les précautions, non seulement à ceux qui ont déjà subi les atteintes du froid, mais aussi à ceux qui ont pu les éviter jusqu'à ce jour. Le malheur veut qu'on traite trop souvent par le mépris ces affection légères au début qu'on appelle un rhume, un coryza, un mal de gorge. On tousse. Bah ! cela ne sera rien ! On a pris froid, on a un rhume de cerveau ou une extinction de voix. Ça se passera ! dit-on. C'est un tort grave, car ce sera demain une bronchite, peut-être même une broncho-pneumonie aux conséquences souvent mortelles. Que faire? Aller voir le médecin ? Ce serait le mieux, mais on ne va voir le médecin que l'orsqu'on est tout à fait malade et on s'étonne qu'il ne parvienne pas à vous guérir en quelques jours.

On se dit, alors, qu'apec quelques pastilles pectorales ou avec un peu de teinture d'iode le mal disparaîtra et l'on achète une boîte de ces nombreuses pastilles vantées par la réclame, n'importe laquelle,, pourvu que l'on se mette dans la bouche quelque chose qui donne l'illusion d'un soulagement passager. Et le rhume s'aggrave, devient une bronchite, les complications se multiplient, c'est l'invasion de tout le parenchyme pulmonaire par les germes infectieux, c'est la guérison devenue impossible.

Heureusement que la science a enfin mis la main sur un remède préventif et curatif autrement sérieux que ceux employés jusqu'ici dans le traitement des affections des voies respiratoires. Les Pastilles Soler sont venues renverser toutes les vieilles théories et toutes les formules d'hier par la révélation de l'action prodigieuse de l'oxygène pur dans l'antiseptie de l'appareil respiratoire. Dégageant à foison le puissant gaz vital à l'état naissant, c'est-à-dire à son maximum d'effet, les Pastilles Soler assainissent les milieux infectés à un tel point qu'aucun microbe pathogène ne peut subsister.

Le mal est arrêté net dans sa marche envahissante; le germe contagieux étant détruit, l'infection disparaît, les complications deviennent impossibles. Demain les Pastilles Soler seront connues du monde entier et aux premières atteintes de la gorge ou des bronches on opposera, au lieu de banales confiseries, cet agent de prophylaxie si facile et si agréable à prendre. Qu'on se le dise bien, le vaccin des voies respiratoires est trouvé : c'est la Pastille Soler à l'oxygène pur naissant.

Docteur Emile PAGET.
de la Faculté de médecine de Montpellier.

Les **Pastilles Soler** *sont en vente dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 la boîte.*

Dépôt général. — Laboratoire Soler, à Saint-Etienne (Loire), 1 fr. 50 la boîte franco et 5 fr. 60 les 4 boîtes contre mandat-poste.

Dépôt central à Paris : Laboratoire de Pharmacologie, 62, rue Tiquetonne ; à Lille, Leclercq, Grande-Place ; à Roubaix, Willot, pharmacient, 37, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 17099d

WATTRELOS

STATISTIQUE SANITAIRE DE DÉCEMBRE. — L'Etat-civil a enregistré pendant le mois de décembre 1906, 44 mariages, 1 divorce, 61 naissances dont 57 légitimes et 4 illégitimes, 3 mort-nés et 30 décès.

Les causes de décès sont : diphtérie et croup, 1; tuberculose du poumon, 6; cancer et autres tumeurs malignes, 2; méningite simple, 1; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 1; maladies organiques du cœur, 1; bronchite aiguë, 1; bronchite chronique, 1; pneumonie, 1; autres affections de l'appareil respiratoire, 3; diarrhée et entérite, 1; hernies, obstructions intestinales, 1; autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement, 1; débilité congénitale et vices de conformation, 2; mort violente, 1; autres maladies, 3; maladies inconnues ou mal définies, 3. Il y a eu 7 enfants placés en nourrice pendant le mois.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 31 décembre 1906 sont nommés délégués, comme représentants de l'Administration, pour faire partie de la Commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale: MM. J.-B. Delreux à la 1re section; Calixte Hennebu à la 2e section; Léon Watrelos à la 3e, et Jules Delcroix à la 4e section.

LA FRAUDE. — Jean Petit, et Boulinguez, préposés de douane de Wattrelos, ont arrêté Victor Deltour, apprêteur, et Eugène Fremont, pâtissier, qui étaient porteurs de 120 boîtes d'allumettes, valeur 54 fr.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

avant démolitions, la maison du *PRODIGIEUX*, 22, rue St-Georges, met en vente tous ses corsets avec rabais considérables. — Corset-réclame à partir de 7 fr. 95.

Rabais sur les articles d'enfants, les jupons, la lingerie, les dentelles de Bruxelles. — Joli choix de nœuds et fantaisies pour dames haute nouveauté, prix avantageux. 17103

TOURCOING

Le Service de l'Octroi

Le type. — La composition du personnel. — Son budget. — Où s'exercent ses fonctions. Quelques chiffres

Après la police, un des services importants dans une ville est incontestablement celui des préposés d'octroi. Ils sont comme « la garde qui veille aux barrières », si l'on peut dire, et empêchent l'entrée frauduleuse des marchandises ou objets soumis à la taxe. Ils sont là au croisement des routes à surveiller les arrivées des piétons et des véhicules de tous genres. Chaque tramway qui passe reçoit leur visite un peu sommaire, moins sommaire qu'on ne pense parce qu'ils ont l'œil et le flair. Et s'il fait nuit et que l'obscurité les empêche de voir, ils stationnent au poste une lanterne à la main, éclairent vivement les visages et projettent des rayons blafards au fond des calandres, des camions, des cabriolets. C'est un type caractéristique que l'employé d'octroi, au même titre qu'un agent de police qu'il rappelle par le costume, l'allure et la vigilance. Et tous deux du reste mènent fort bon ménage et sont, de par leurs fonctions, les gens les mieux informés de l'endroit.

Le personnel de l'octroi est plus nombreux que celui de la police. Il comprend : un préposé en chef, un contrôleur des écritures et des droits de place, un contrôleur ambulant, deux commis aux écritures, un receveur central, 3 receveurs de 1re classe, 3 receveurs de 2e classe ; 3 de 3e classe, 3 de 4e classe ; 4 sous-brigadiers de 1re classe et 3 de 2e ; 15 préposés de première classe, 15 préposés de 2e classe ; 12 préposés de 3e classe, 11 préposés de 4e classe.

Les frais généraux pour ce service, tant en appointements divers aux employés qu'en dépenses nécessitées par l'habillement et l'équipement, qu'en matériel, impressions, entretien des bureaux, chauffage, éclairage, loyers, indemnités et allocations diverses, s'élèvent annuellement à environ 145.500 francs. C'est évidemment une forte somme, mais qui est amplement compensée par le produit des taxes d'octroi qui se monte dans les prévisions actuelles du budget à 1.639.000 francs. En outre des taxes ordinaires, les employés d'octroi perçoivent encore les taxes d'abattage, 26.000 fr., le droit de location et d'occupation des locaux de l'abattoir, 3.500 francs, les droits de cheville, 7.500 francs, de visite et de poinçonnage, 15.000 fr. ; de places aux foires et marchés, 36.000 fr. ; la location des étaux des halles et de la poissonnerie, 6.000 fr. ; le produit des bureaux de pesage, 26.000 fr. ; les droits sur les lots vendus à la criée, 4.200 fr. ; la location des chaises aux concerts publics, 50 francs, c'est-à-dire la somme totale de 124.250 francs. Ce sont là de beaux chiffres.

La grève des établissements Valentin-Roussel

Deux manifestations

Les trente-deux ouvriers tisserands qui avaient repris le travail vendredi matin, se sont représentés au tissage samedi matin. Aucune nouvelle rentrée n'a eu lieu, le samedi n'étant pas du reste favorable à la reprise.

Par suite du mouvement qui s'est manifesté, la grève peut être considérée comme virtuellement terminée. Tout fait prévoir que les rentrées seront plus nombreuses lundi matin. Environ quatre-vingt-dix tisserands seront encore acceptés.

Un léger incident s'est produit, vendredi soir, vers huit heures, au Pont-de-Neuville, devant l'habitation d'un ouvrier tisserand qui a réintégré l'atelier. Quelques grévistes se sont présentés rue de Gand, 686, devant le domicile de M. Jean Coryn. Après avoir bruyamment manifesté, ils ont lancé quelques pierres dans les fenêtres et contre la porte. Trois carreaux et une latte de volet furent brisés.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement. Une enquête est ouverte afin de découvrir les manifestants.

D'autre part, dans la journée de samedi, l'appel suivant a été distribué en ville:

« *Ouvriers de Tourcoing et de la région,*

» Dix ouvriers, y compris les contremaîtres et employés, ont repris le travail, prenant ainsi le pain aux pères de famille.

» Convaincus de leur trahison, ils n'osent sortir de l'atelier où le patron les nourrit et les loge.

» Pour jeter votre mépris à ces traîtres de la classe ouvrière, nous vous invitons à venir manifester ce soir, avec les grévistes de chez Valentin.

» Réunion samedi, à six heures, place Thiers. On manifestera aussi aux domiciles de renégats.

» Pas d'abstentions. Tous pour un, un pour tous. Vive la solidarité ouvrière !

» *Les grévistes de chez Valentin Roussel.* »

Cet appel a été distribué à un grand nombre d'exemplaires.

Vers six heures, 40 à 50 manifestants se trouvaient devant le tissage de MM. Valentin Roussel. La sortie des ouvriers a été accueillie par quelques cris de: « Vendus ! » et par le chant de l'« Internationale ». Quelques curieux, à peine une centaine, suivaient cette manifestation, après laquelle les tisserands sont rentrés chez eux, sans autre incident.

LE VENTRE DE TOURCOING. — Dans le mois de décembre 1906, il a été présenté au service de l'inspection, à l'abattoir, 679 bêtes de l'espèce bovine, adultes; 202 veaux, 755 moutons, une chèvre : 613 porcs, 11 chevaux. Le total de ces animaux livrés à l'alimentation représente 326.722 kilos de viande de boucherie et 2.620 kilos de viande de cheval.

Aux Halles centrales, il a été distribué 42.812 kilos de viande de l'espèce bovine ; 7.827 kilos de veau ; 4.196 kilos de mouton ; 15.387 kilos de porc ; 1.661 kilos de jambons fumés ; 52.805 kilos de marée ; 1.400 kilos de moules et 41.500 huîtres.

D'autre part, il a été saisi à l'abattoir ; 122 kilos de viande impropre à l'alimentation et 388 kilos de poisson avarié ont été saisis aux Halles centrales.

LA BIBLIOTHEQUE POPULAIRE. — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, la bibliothèque populaire sera fermée pour la revision du catalogue.

VOL A L'ESBROUFFE. — M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, est chargé de l'enquête, au sujet du vol d'une montre en or, commis vendredi soir, place Saint-Christophe, au préjudice de Mlle Marie Feutry, rue Sébastopol, à Roubaix. De la déposition faite samedi par Mlle Feutry, il résulte, de cette enquête, que le voleur qui a subtilisé la montre, a également enlevé un médaillon en bois noir, formant broche et contenant une boucle de cheveux.

La victime de ce vol audacieux ayant pu fournir un signalement assez complet de l'élégant malfaiteur, tout fait supposer que celui-ci ne tardera pas à être appréhendé par la police.

ARRESTATION. — De passage boulevard Gambetta, M. *Lecafette, sous-brigadier de sûreté, a mis en état d'arrestation*, samedi matin, un nommé Jules Vancoillie, 24 ans, tisseur, rue de l'Amiral-Courbet, 70.

Vancoillie était recherché en vertu d'un mandat d'extradition émanant de M. Vandeuyse, auditeur militaire de la Flandre-Occidentale et transmis par le Parquet de Lille.

Ancien soldat au 4e lanciers à Audenarde (Belgique), Vancoillie s'était, le 4 novembre dernier, rendu coupable d'une affaire de mœurs, compliquée de violences. Conduit à la gendarmerie, cet individu a été transféré à Lille par le train de 1 heure 57.

LES PHARMACIENS DE GARDE. — Voici pour *aujourd'hui dimanche 6 janvier, la liste des pharmaciens* de garde: MM. Bruneau, rue de Lille, 2; Decouvelaere, rue de l'Hôtel de Ville, 5; Dubois, rue du Tilleul, 50; Rasse, rue de la Croix-Rouge, 59; Dujardin, rue d'Anvers, 22; Verriest, place des Phalempins, 6.

4 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 741

PEINE A PURGER. — Pour purger une peine de 1 jour de prison prononcée par le Tribunal de simple police, un tailleur d'habits, Adolphe Thysbaert, 39 ans, rue Marengo, a été écroué au violon municipal.

LA FRAUDE. — Deux préposés de la brigade de douanes de Mouvraux, de service près de la barrière du passage à niveau des Francs, ont arrêté samedi matin deux fraudeurs : Pierre Pastourel, 20 ans, rattacheur, et Ernest Beuschart, 23 ans, peigneur, tous deux sans domicile actuel. Ils étaient porteurs de 40 kil. de tabac de provenance étrangère et qu'ils essayaient d'introduire frauduleusement en France.

— D'autre part, les préposés de la brigade du Sapin-Vert, ont mis en état d'arrestation, également dans la matinée de samedi, deux fraudeurs porteurs de 70 kilos de café vert provenant de Belgique. Ils ont déclaré se nommer André Maitre, 19 ans, verrier, originaire de Paris, et Désiré Delbergue, 16 ans, manœuvre, demeurant à Tourcoing.

Ces quatre fraudeurs, qui avaient été conduits à la gendarmerie de Tourcoing ont été dirigés sur Lille à une heure cinquante-sept de l'après-midi.

MOUVAUX

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — Le Comité directeur *et les membres des Comités de sections de l'Union Sociale et Patriotique*, se réuniront jeudi 10 janvier, à huit heures du soir, chez M. Gustave Millescamps, cabaretier « Au bec d'Acier », rue de Roubaix. Ordre du jour : révision des listes électorales ; souscriptions ; comités de quartier ; questions diverses.

UN ACCIDENT DANS UN PEIGNAGE. — Un batteur de laine de l'établissement de MM. Lorthiois frères, peigneurs, aux Francs, M. Paul Héquette, âgé de 35 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, a été blessé au cou en manipulant de la laine. M. le docteur Catteau a prescrit au blessé un mois de repos.

MARCQ-EN-BARŒUL

LE VOL DU CHAPEAU ROUGE

Les bijoux volés, retrouvés. — L'un des auteurs du vol du Chapeau-Rouge serait le principal auteur de la scène de banditisme de Linselles

A plusieurs reprises nous avons entretenu nos lecteurs du vol à main armée commis dans la nuit du 5 au 6 décembre dernier à l'estaminet du *Chapeau Rouge*, tenu par M. Canon et situé route de Menin. L'auteur du vol, Richard Miny, a été condamné jeudi dernier par le Tribunal correctionnel de Lille à 1 an et 1 jour de prison. Au cours des débats, un témoin, Mme Léonie Destailleurs, femme Lecquet, ménagère, rue Saint-Joseph, demanda au Tribunal pourquoi on avait relâché le frère de Richard Miny, Constant, dont la culpabilité était, pour elle, au moins aussi évidente que celle de Richard.

Les bijoux retrouvés

Les voleurs avaient dérobé chez M. Canon une montre en argent pour dame, une montre en acier pour homme, deux bracelets, des chaînes sautoirs, une paire de boucles d'oreilles, une broche, des boutons de manchettes, un revolver et 12 fr. 50 en menue monnaie. Sur les indications d'une jeune fille habitant le Pont-de-Marcq, la plupart de ces objets viennent d'être retrouvés. Ils étaient enfouis derrière un mur tout près de la gare de La Madeleine et se trouvent actuellement au commissariat de police de Marcq. Il n'y manque que la montre de dame et le revolver que Constant Miny a déclaré avoir vendus. Or, en faisant l'enquête à ce propos, des révélations sensationnelles ont été faites que voici :

La scène de banditisme de Linselles

Le jeudi 5 novembre dernier, à 10 h. 45 du soir, deux individus pénétraient dans la ferme occupée par un vieillard de 75 ans, M. Edouard Delebart, et située au hameau du Steinbergh, le long du pavé qui va de la route de Bousbecque au Blaton. L'un des bandits le plus grand, étrangla à demi le vieillard qu'il avait surpris dans son lit, tandis que l'autre fouillait les meubles et s'attaquait à la servante de M. Delebart, Mme Julie Houssez, veuve Désiré Legrand, 67 ans. Jusqu'à ce jour, rien n'avait permis de découvrir les audacieux malfaiteurs. M. Delebart et sa servante ne purent donner de leurs agresseurs qu'un signalement très vague. L'enquête menée par la gendarmerie d'Halluin n'aboutit pas. On sut seulement que l'un des bandits était d'une taille au-dessus de la moyenne et que son complice était beaucoup plus petit. Cet événement qui a produit dans toute la région une très vive impression n'était pas encore oublié mais tout le monde croyait que cet acte de banditisme resterait, comme tant d'autres, impuni.

L'un des auteurs serait connu

Or, voici que nous apprenons, d'après des indications très précises et que la police contrôlera sans aucun doute dès que ces faits lui seront connus, que l'un des deux inconnus, le plus petit, qui opérèrent à Linselles, ne serait autre que Constant Miny, actuellement en prison pour divers vols que nous avons relatés.

L'instruction ouverte à Lille pourra pousser une enquête sérieuse au sujet des faits que nous venons de relater et il est à souhaiter que les deux complices ne tardent pas à être connus.

QUESNOY-sur-DEULE

WERVICQ-SUD

UNE GRÈVE D'ÉPEULEUSES

Cinquante femmes refusent de travailler. — Chômage forcé de près de 700 ouvriers

Les ouvrières épeuleuses du tissage de M. Gratry, route de Comines, se sont mises en grève hier matin, alléguant la mauvaise qualité du coton employé. Elles ont cessé le travail à neuf heures et réclament de leur patron l'emploi d'autres matières ou une augmentation de salaire comme compensation.

Les ouvrières en grève sont en grande partie des jeunes filles âgées de moins de 18 ans. Elles n'ont pas eu dans la journée d'entrevue avec M. Gratry.

Cet incident d'atelier serait, somme toute, fort banal s'il n'entraînait malheureusement le chômage du reste du personnel. Or le tissage de M. Gratry occupe environ 700 ouvriers. Presque tous ont déjà dû cesser le travail, il ne reste à l'usine qu'une quarantaine de tisserands qui finissent leurs pièces. Si les épeuleuses en grève ne rentrent pas lundi matin, le chômage général sera nécessaire.

LILLE

L'AFFAIRE DU BUREAU DE RECRUTEMENT. — La Chambre des mises en accusations de Douai a confirmé la décision de M. le juge d'instruction Delalé, relativement au rejet de la requête sollicitant sa mise en liberté présentée par Beaurain, l'ancien secrétaire du Bureau de Recrutement de Lille, dont la détention paraît ainsi devoir se perpétuer jusqu'au jugement.

CONCOURS DE LA CAPUCINE à la portée de tout le monde. **10.000 FRANCS DE PRIX.** (Voir conditions aux annonces.) 78041

CONSULAT DE SUÈDE. — Par décret de S. M. le roi de Suède, en date du 21 décembre dernier, M. Alexandre Pailliez, vice-consul à Lille, a été nommé consul.

Par suite de la réorganisation du service consulaire suédois, le consulat général du Havre, qui avait dans son district le département du Nord a été supprimé et le vice-consulat de Lille a été transformé en consulat avec juridiction sur les départements des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, à l'exception du littoral des trois derniers départements.

AVIS. — M. Ch. Polack, dentiste, 58, rue Inkermann, informe sa nombreuse clientèle de Roubaix-Tourcoing et environs qu'il a transformé complètement son cabinet dentaire au dernier goût du jour et que tous les soins concernant son art pourront y être donnés aussi bien qu'à son cabinet de Lille, 1, rue Faidherbe, 1. Consultations à Roubaix, tous les mardis et vendredis après-midi, de 2 h. à 5 h. 948

ARMENTIERES

UNE LUGUBRE DÉCOUVERTE. — Les voisins de M. Léonard Lefebvre, âgé de 67 ans, célibataire, rentier, rue du Plat, 39, informaient hier matin M. Videt, commissaire de police, de leur étonnement de ne l'avoir pas aperçu depuis plusieurs jours. On dut, pour pénétrer dans le domicile de Lefebvre, briser un carreau de la porte fermée à l'intérieur. Dans la pièce du rez-de-chaussée, se trouvait, sur une chaise, le corps inerte du vieux rentier ; le docteur Hacot, mandé, constata le décès dû à une congestion et remontant à plusieurs jours. Le frère du défunt habitant Roubaix, prévenu, est arrivé dans l'après-midi à Armentières.

CHOCOLAT KOHLER 4577

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **KERKHOVEN-DELMALE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis KERKHOVEN,** veuve de Dame **Hermance DELMALE,** décédé à Roubaix, le 4 janvier 1907, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 courant, à neuf heures, et aux Vigiles qui seront chantées le dimanche 6 dudit mois, à 3 h. 1/2, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fresnoy, 94.

Les amis et connaissances de la famille **CARETTE-BOURGOIS** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Achille BOURGOIS,** décédé à Roubaix, le 4 janvier 1907, à l'âge de 27 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à trois heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Denain, cour Flamencourt, 7.

Les amis et connaissances de la famille **PAGE-LEBORGNE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Gabriel PAGE,** fabricant, décédé à Lannoy-du-Nord, le 4 janvier 1907, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le dimanche 6 janvier, à quatre heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 janvier 1907, à dix heures, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 23, à Lannoy, chez M. Ferdinand Leborgne.

Les amis et connaissances de la famille **DERBAUDRINGHIEN-VANDECAVEYE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Rachel DERBAUDRINGHIEN,** décédée subitement à Roubaix, le 4 janvier 1907, dans sa 17e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à huit heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 85, à huit heures.

Les amis et connaissances de la famille **VANHAMME-HAEDENS** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Ursmar VANHAMME,** soldat au 94e régiment d'infanterie, décédé à Croix, le 3 janvier 1907, dans sa 21e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 janvier 1907, à neuf heures trois quarts, en l'église Saint-Pierre, à Croix, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Progrès, 24, à 9 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1907, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Madame **Philippe PLOUVIER,** née **Julie DELVOYE,** décédée à Roubaix, le 22 novembre 1906, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1907, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame **Elisa BEYAERT,** épouse de Monsieur **Théophile PAT,** décédée accidentellement à Roubaix, le 4 décembre 1906, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1907, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur **Paul VILLETTE,** décédé à Roubaix, le 30 novembre 1906, dans sa 18e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sart (Flers) le lundi 7 janvier 1907, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri GADENNE,** Compositeur de musique, Officier d'Académie, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de musique, Directeur de la Musique Municipale de Croix, de la Grande Fanfare de Roubaix et de la Fanfare Municipale de Marquette, décédé à Flers-Breucq, le 22 novembre 1906, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Ferdinand-Joseph LESTIENNE,** époux de Dame **Fidéline VOITOUT,** décédé pieusement à Roubaix, le 7 décembre 1906, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADIES DE LA BOUCHE

Nouvelles Religieuses

LA VIE RELIGIEUSE A ROUBAIX EN 1906

Voici la statistique religieuse de Roubaix pour l'année 1906, avec en regard, les chiffres correspondants de l'année précédente:

Paroisse Saint-Martin. — En 1906 : 227 baptêmes, 162 mariages et 174 enterrements. En 1905 : 219 baptêmes, 136 mariages, 140 enterrements.

Paroisse Notre-Dame. — En 1906 : 176 baptêmes, 125 mariages et 660 enterrements. En 1905 : 204 baptêmes, 124 mariages et 592 enterrements.

Paroisse Saint-Sépulcre. — En 1906 : 272 baptêmes, 109 mariages et 140 enterrements. En 1905 : 314 baptêmes, 117 mariages et 169 enterrements.

Paroisse Sainte-Elisabeth. — En 1906 : 391 baptêmes, 186 mariages et 332 enterrements. En 1905 : 429 baptêmes, 205 mariages et 317 enterrements.

Paroisse du Sacré-Cœur. — En 1906 : 323 baptêmes, 135 mariages et 195 enterrements. En 1905 : 309 baptêmes, 118 mariages et 196 enterrements.

Paroisse Saint-Joseph. — En 1906 : 291 baptêmes, 172 mariages et 182 enterrements. En 1905 : 310 baptêmes, 146 mariages et 208 enterrements.

Paroisse du Saint-Rédempteur. — En 1906 : 301 baptêmes, 133 mariages et 154 enterrements. En 1905 : 316 baptêmes, 135 mariages et 190 enterrements.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — En 1906 : 114 baptêmes, 43 mariages et 97 enterrements. En 1905 : 125 baptêmes, 60 mariages et 107 enterrements.

Paroisse Saint-Antoine. — En 1906 : 94 baptêmes, 36 mariages et 68 enterrements. En 1905 : 109 baptêmes, 40 mariages et 61 enterrements.

Résultats généraux. — En 1906 : 2.189 baptêmes, 1.031 mariages et 1.932 enterrements.

En 1905 : 2.335 baptêmes, 1.470 mariages et 1.979 enterrements.

TOURCOING. — Dimanche 6 janvier, fête et solennité de l'Epiphanie. Dans toutes les paroisses, aux grand'messes, quêtes pour les les Œuvres africaines. Aux vêpres, procession du Saint-Sacrement.

— **Paroisse St-Christophe.** — Après les vêpres, bénédiction des objets de piété. A partir de demain, après le salut, M. le Président de la Confrérie du St-Nom de Jésus se tiendra à la disposition des fidèles pour tout ce qui concerne la confrérie.

— **Sacré-Cœur.** — Mardi, à huit heures et demie, messe et instruction pour les mères chrétiennes. — Samedi 12, à sept heures, messe en l'honneur du Perpétuel Secours.

LES VENTES AU DÉBALLAGE. — Le « Journal officiel » promulgue la loi suivante sur les ventes au déballage, complétant la loi du 25 juin 1841:

« Art. 1er. — Les ventes de marchandises neuves, non comprises dans les prohibitions de la loi du 25 juin 1841, sur les ventes aux enchères, ne pourront être faites sous la forme de soldes, liquidations, ventes forcées ou déballages, sans une autorisation spéciale du maire de la ville où la vente doit avoir lieu.

» Pour obtenir cette autorisation, le demandeur sera tenu de fournir un inventaire détaillé des marchandises à liquider, en indiquant leur importance en numéraire, et le délai nécessaire pour leur écoulement.

» Il pourra être tenu de justifier de la provenance des marchandises par la production de ses livres et de ses factures.

» Pendant la durée de la liquidation, il lui sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été accordée.

» Art. 2. — Toute contravention aux dispositions ci-dessus sera punie de la confiscation des marchandises mises en vente, et en outre d'une amende de cinquante francs (50 fr.) à trois mille francs (3.000 fr.), sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

» Art. 3. — Pour le délit prévu par la présente loi, et pour celui établi par la loi du 25 juin 1841, la tentative sera punie comme le délit consommé. »

CHEMIN DE FER DU NORD.— Mutations. — M. Poëte, chef de gare à Pont-à-Vendin, est nommé chef de gare à Blanc-Misseron, en remplacement de M. Duhaut, décédé ; — M. Guilbert, chef de gare à Carvin, est nommé chef de gare à Pont-à-Vendin ; — M. Alglave, chef de station à Rœux, est nommé chef de gare à Pont-à-Vendin ; — M. Beauvois, intérimaire à la 7e inspection principale, est nommé chef de station à Rœux ; — M. Riquoir, agent-comptable à Houdain, est nommé intérimaire à la 7e inspection principale, à Arras ; — M. Havare, employé à Douvres, est nommé agent-comptable à Houdain ; — M. Demailly, employé à Pont-à-Vendin, est nommé employé à Douvres ; — M. Debeaumont, employé à Lens, est nommé employé à Pont-à-Vendin ; — M. Facon, pointeur à Douai, passe en la même qualité à Somain, où il remplace M. Scrève, qui passe à Douai ; — M. Becker, chef de gare à Vervins, est nommé chef de gare à Gravelines ; — M. Delleny, surveillant, chef des manœuvres et de la manutention, au Cateau, est nommé chef du service des quais à la gare de Paris.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 94.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

Edmond se réjouissait surtout des superbes résultats obtenus par son travail et par son intelligence en pensant à Jeanne qu'il aimait plus que jamais, qu'il adorait avec cette exaspération des forces affectives que les obstacles communiquent aux cœurs profondément épris.

C'est pour elle, pour mériter son amour en lequel il avait foi, pour gagner la confiance de M. Laroche, qu'il avait travaillé avec une telle ardeur, et aujourd'hui, après de longues années d'exil, il voyait enfin ses efforts récompensés. — Sa position, déjà superbe, allait devenir plus belle encore. Associé de la maison Pick and sons, considérablement agrandie par l'adjonction de la *Star Line*, il se trouvait en outre à la tête des importants établissements de Montréal et de Portland. Ses bénéfices annuels se chiffraient désormais par plus de cent cinquante mille francs ; sa part d'associé représentait une valeur de plusieurs millions. En quelques années encore, il serait à la tête d'une fortune considérable.

Dès lors, plus rien ne s'opposait à l'accomplissement de ses vœux les plus chers.

Il allait, dans quelques mois, au cours de l'année 1882, pouvoir revenir en France, et il reverrait Jeanne.

Il reviendrait à elle riche et toujours aimé par le même amour.

Ah ! pourvu qu'elle ne l'eût pas oublié !... pourvu même qu'elle fût vivante !... Car jamais il n'avait pu de nouvelles de M. Laroche. — Edmond avait liquidé tout entière la situation obérée laissée par son père. Chaque année il avait prélevé sur ses bénéfices une somme de plus en plus forte pour solder tous ces comptes arriérés et il avait envoyé l'argent destiné à ces paiements à la Caisse des Dépôts et Consignations, où chacun des créanciers de M. de Favreuse, ayant été appelé, était venu se faire régler. Il n'avait conservé que la créance de M. Laroche qu'il tenait à acquitter personnellement, d'abord parce qu'en raison de l'amitié qui avait uni son père au père de Jeanne, il ne pouvait user envers lui de ce procédé et de cet intermédiaire, ce qui aurait pu être interprété dans le sens d'un manque de reconnaissance, d'une intention de rupture; ensuite parce qu'il tenait à revoir M. Laroche, lorsqu'il reviendrait en France, voulant en le remboursant lui démontrer qu'il n'était point ingrat qu'il se souvenait toujours du service rendu à son malheureux père à une heure aussi critique, et le remercier encore de ce qu'il avait fait pour lui en le mettant en rapport avec cette maison anglaise où il était parvenu à se faire une si brillante position.

Non, Jeanne n'était point morte et elle ne l'avait point oublié !... une voix mystérieuse le lui dis